

Lettre annuelle du régime FONPEL – 2015

Préambule

FONPEL est un régime de retraite supplémentaire par capitalisation qui permet aux élus locaux affiliés de se constituer une retraite par rente*.

L'élu peut cotiser au titre de chacun de ses mandats indemnisés et racheter des années antérieures. La collectivité verse obligatoirement un abondement doublant le montant de la cotisation. Les cotisations transformées en points de retraite offrent un droit à rente garantie : dès 55 ans, et sur simple demande de l'élu, les droits acquis donnent lieu au versement d'une rente viagère trimestrielle. Les prestations versées bénéficient d'une fiscalité avantageuse, les rentes étant partiellement imposables en fonction de l'âge d'ouverture des droits. Le régime, assuré par CNP Assurances, est piloté par l'association FONPEL. La gestion administrative est confiée à la Caisse des Dépôts et la gestion commerciale à Sofaxis.

*Ce régime, régi par la loi n°92-108 du 3 février 1992 modifiée, a été créé à l'initiative de l'Association des maires de France.

Édito

L'accompagnement, une priorité

Les années se suivent et se ressemblent presque : l'année 2015 a été la seconde année d'élections importantes après les municipales de 2014. Elle a mobilisé comme il se doit l'équipe FONPEL dans l'accompagnement des nouveaux conseillers départementaux et régionaux.

Comme annoncé l'année dernière, CNP Assurances est devenue au 1^{er} janvier 2015 l'assureur unique du régime de retraite FONPEL, suite à la suppression de la coassurance entérinée en 2014.

Cette décision a permis dans le même temps la baisse des frais sur cotisations, par la suppression des frais d'apérateur, de -0,10 % pour ramener le taux de chargement sur les cotisations à 3,20 %. Ce taux figure parmi les plus bas du marché et je m'en félicite.

Par ailleurs, le regroupement des portefeuilles financiers a permis une optimisation de la gestion technique et financière. Malgré des marchés financiers fragiles, la gestion avisée de l'assureur, contrôlée régulièrement par la commission administrative technique et financière, a permis au régime de bénéficier d'un rendement financier de 4,04 % et de conserver un équilibre satisfaisant : le taux de couverture des engagements à long terme du régime par la valeur du fonds demeure nettement supérieur à 100 % (102,82 % au 31 décembre 2015).

La revalorisation de la valeur de service (VS) des rentes au 1^{er} janvier 2016 a pu être augmentée de +0,25 % malgré l'absence d'inflation.

Enfin, l'application effective de la loi NOTRe avec l'installation des métropoles et des nouvelles régions et la création des communes nouvelles demandent aux équipes FONPEL une attention toute particulière pour l'accompagnement et l'information des élus et des collectivités. Et je sais pouvoir compter sur eux dans cette démarche.

Servir nos adhérents et garantir leur retraite reste notre objectif.



Jacques PELISSARD,
Président de l'association FONPEL



1^{er} janvier 2015

Augmentation de la VS : +0,25 %
CNP Assurances seul assureur du régime.
Baisse des frais sur cotisations : -0,10 %

22 et 29 mars 2015

Élections départementales

2 juin 2015

Conseil d'administration

22 septembre 2015

Assemblée générale

8 décembre 2015

Conseil d'administration

6 et 13 décembre 2015

Élections régionales

les **Chiffres clés** de l'année 2015

8 530 k€

de rentes trimestrielles versées

12 627 k€

de cotisations encaissées

319 274 k€

C'est le montant de la provision technique spéciale représentative de la richesse collective du régime (constituée chaque année des nouvelles cotisations, de la participation aux bénéficiaires et diminuée des paiements des rentes). Elle est en augmentation de **4,10%** par rapport à 2014.

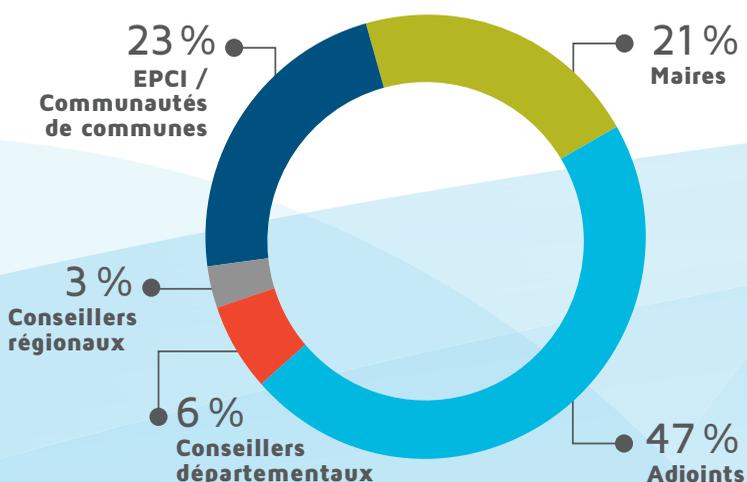
Provision technique spéciale



les **adhérents**

873 nouvelles **adhésions** enregistrées en **2015**.

14 468 **comptes** gérés dont **9 005** en phase d'acquisition des droits.
5 643 rentes trimestrielles en cours de service.
Âge moyen des rentiers : **71,1** ans.



Répartition des adhésions par mandat

Âge moyen des cotisants : **57,9** ans.

1 la politique des placements

La politique de gestion suivie par CNP Assurances a pour objectif de concilier la sécurité des placements et la régularité des rendements dans un contexte de baisse généralisée des taux d'intérêt annonciatrice d'une diminution des rendements futurs.

L'allocation de l'actif se traduit par une prépondérance des obligations permettant d'assurer un socle de rendement récurrent. En complément, des investissements sont réalisés en actifs de diversification (**15 %** du portefeuille) dont les actions, permettant ainsi de profiter de leur potentiel de revalorisation à moyen/long terme.

2 les résultats du portefeuille en 2015

Le rendement financier s'élève à **4,04 %** contre **5,58 %** en 2014. Il est constitué des coupons obligataires, dividendes et plus-values encaissées au cours de l'exercice 2015.

3 l'environnement économique

2015 restera marquée par une croissance mondiale, en léger recul, autour de **3 %** avec de fortes turbulences sur l'ensemble des classes d'actifs.

La majorité des pays émergents ont été pris dans une forte spirale baissière sur fonds de décélération de la croissance chinoise et de l'effondrement des matières premières (énergie, métaux, produits agricoles). Le baril du pétrole accuse une chute de **38 %** revenant au plus bas de la crise 2008-2009, avec un prix à 35 \$.

A l'inverse l'Europe et le Japon ont été les plus performants, soutenus par des politiques monétaires accommodantes avec mise en place de programmes d'achats obligataires massifs et d'injections de liquidités pour lutter contre le risque de déflation.

Les Etats-Unis ont continué de bénéficier d'une consommation domestique soutenue et de la reprise de l'immobilier, en dépit d'un dollar fort pénalisant les exportations. Dans ce contexte positif, la banque Fédérale Américaine a mis fin à sa politique de taux zéro en procédant à sa première hausse de taux directeur.

Les niveaux de taux sont restés faibles : le taux 10 ans français termine à **0,99 %** en fin d'année, en passant par un plus bas à **0,35 %** en avril, le taux 10 ans allemand affiche **0,63 %** et le taux 10 ans US **2,27 %**.

l'Équilibre du régime

102,82 %

taux de couverture
réglementaire au 31 décembre 2015

Rapport entre les réserves du régime et ses engagements, ce taux traduit, lorsqu'il est supérieur à 100%, la capacité du régime à faire face au paiement des rentes, qu'elles soient déjà émises ou futures. Le taux de couverture dépend du taux d'intérêt réglementaire (1,50%) utilisé pour actualiser les engagements.

Le régime a ainsi été
en capacité d'augmenter la
valeur de service des rentes de

+0,25%

Cette revalorisation est supérieure au taux de l'inflation constatée en 2015. Elle s'applique dès le 1^{er} janvier 2016 et bénéficie aux rentes en cours de service ainsi qu'aux points accumulés par les cotisations des élus lorsqu'ils seront convertis en rente.

la Vie de l'association



fonpel.com

Le régime est piloté par l'Association FONPEL dont le conseil d'administration est composé de **12** membres, 6 adhérents et 6 représentants des collectivités. Ils sont élus pour 3 ans.

Le conseil d'administration se réunit deux fois par an. Son renouvellement est prévu en septembre 2016.

L'assemblée générale, convoquée annuellement, se compose des personnes physiques, élus cotisants ou anciens élus bénéficiaires adhérant à un contrat de l'association FONPEL.

Président : Jacques PELISSARD
Secrétaire général : Jean-Claude FRECON
Trésorière : Marie-Paule MORIN

Administrateurs :
Anne-Marie COUSIN, Marcel DEHOUX,
Pierre DUCOUT, Michel GUEGAN,
Martial PASSI, Gérard PAYRE,
Antoine PERRAULT, Pierre-Alain ROIRON,
Laurence TRASTOUR

